

"Trois ans après l'institution de la Communauté" dans La voix fédéraliste (1956)

Légende: En 1956, la revue La voix fédéraliste éditée par le Mouvement européen dresse un premier bilan de la mise en place du Marché commun sectoriel et de l'action de la Haute Autorité de la CECA.

Source: La voix fédéraliste. Organe de l'Organisation Luxembourgeoise du Mouvement Européen. ; Réd. Chef HOFFMANN, Fernand. 1956, n° 2; 6e année. Luxembourg: Organisation Luxembourgeoise du Mouvement Européen. "Trois ans après l'institution de la Communauté", auteur:Rollmann, T. , p. 38-46.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/trois_ans_apres_l_institution_de_la_communaute_dans_la_voix_federaliste_1956-fr-0b56231a-e12e-4dd4-bf73-bf715e4f440e.html

Date de dernière mise à jour: 21/01/2015

Trois ans après l'institution de la Communauté

Son action dans le domaine de l'acier.

Par T. ROLLMANN

Directeur à la Haute Autorité de la C.E.C.A.

[...]

Importance de la sidérurgie de la Communauté

Les industries sidérurgiques de la Communauté produisent un cinquième de l'acier mondial. La production d'acier brut par tête d'habitant qui a été de 330 kg en 1955 est dépassée par celle des Etats-Unis (650 kg) et de l'Angleterre (380 kg) mais dépasse à son tour celle d'autres régions industrialisées du monde et en particulier celle de l'U.R.S.S. (210 kg). La distribution de cette production entre les différents pays membres est assez inégale: si le Luxembourg produit plus de 10 tonnes par habitant et détient ainsi de loin un record mondial, l'Italie ne produit qu'un peu plus de 100 kg par habitant.

La production sidérurgique de la Communauté est en croissance rapide, ayant augmenté de 20% de 1954 à 1955.

Si la plus grande partie de la production de la Communauté est absorbée par les pays membres de la Communauté, plus de 18% en 1955 ont été exportés vers des pays non membres et en particulier vers les pays d'Outre-Mer. Les trois quarts des exportations mondiales d'acier proviennent des pays de la Communauté qui apportent ainsi une contribution précieuse à la vie et au développement économiques de l'ensemble du monde.

Caractéristiques de l'industrie et du marché sidérurgique.

La sidérurgie qui se place par son chiffre d'affaires, parmi les plus importants de tous les secteurs industriels, possède des caractéristiques propres qui confèrent à sa production et au marché des produits sidérurgiques, une profonde originalité.

– Tout d'abord, les investissements qui doivent être réalisés afin de mettre en marche une usine sidérurgique sont, par rapport à la valeur de la production, extrêmement lourds. Qu'il suffise d'observer qu'aux prix actuels, la création d'une usine produisant 250.000 tonnes d'acier brut – il s'agit là d'une dimension relativement modeste – représente un investissement de 5 milliards de francs belges, alors que le chiffre d'affaires de cette usine est inférieur au milliard.

– Ces investissements sont relativement d'autant moins lourds et les prix de revient d'autant plus réduits que les unités de production sont plus importantes. Ce n'est que pour de grandes unités, dépassant par exemple le demi-million de tonnes, que des gains importants de productivité dus à la mécanisation peuvent être enregistrés surtout dans la production de produits plats tels que les tôles, le fer blanc etc...

– Les produits sidérurgiques, la fonte et l'acier sous toutes ses formes, sont indispensables pour la production de presque tous les biens requis pour assurer le fonctionnement et le développement de l'économie moderne. Ceci est particulièrement vrai pour les biens d'investissement – machines et équipements de transport – qui sont élaborés pour leur plus grande part à partir de fonte et d'acier.

– L'importance que représente la fabrication de biens d'investissement pour la sidérurgie rend celle-ci extrêmement sensible aux fluctuations de la conjoncture. Lorsque «les affaires marchent bien», de nouvelles entreprises se créent, l'on investit beaucoup et l'on consomme des quantités toujours croissantes d'acier. Lorsque survient la dépression, la demande d'acier se réduit brusquement. Les usines sidérurgiques peuvent adapter leur production à ces variations dans la demande, mais par suite du poids de leurs investissements, leurs prix de revient s'en ressentent brutalement dans les deux sens.

– Pour l'élaboration de l'acier, des quantités extrêmement importantes de matières premières pondéreuses: minerai de fer, charbon, calcaire doivent être transportées. Le coût des produits sidérurgiques dépend étroitement de celui des transports de ces matières premières ainsi que de celui des produits sidérurgiques élaborés eux-mêmes.

[...]

L'action de la Communauté.

En mai 1953, le marché commun a été institué pour les matières premières et les produits sidérurgiques à l'intérieur de l'ensemble des territoires des six pays membres de la Communauté.

1. L'institution de ce marché s'est traduite d'une part par l'élimination de l'ensemble des barrières qui entravaient le libre mouvement de ces matières premières (minerai de fer et ferraille ainsi que les cokes et les charbons nécessaires) et de ces produits (fonte et acier laminé sous toutes ses formes) et des contrôles gouvernementaux sur la production et la politique de prix.

Nous avons vu que ces barrières empêchaient les usines sidérurgiques de s'approvisionner auprès des sources de matières premières les plus économiques ou surchargeaient artificiellement leurs prix de revient lorsqu'elles devaient quand même faire appel à des sources extérieures à leur territoire. Ces distorsions et ces frais supplémentaires ont été éliminés et les prix de revient réduits en conséquence. Par exemple la sidérurgie belge a pu s'approvisionner librement et à un prix non discriminatoire en minéral français, la sidérurgie française en charbon allemand. L'allègement des prix de revient a été augmenté par la suppression des discriminations en matière de tarifs de transports et le sera plus encore par l'harmonisation de ces tarifs dans l'ensemble de la Communauté, tâche délicate qui a été abordée par étapes, sont certaines ont déjà été réalisées tandis que d'autres sont en cours d'exécution.

Par ailleurs, les utilisateurs de produits sidérurgiques ont pu, à partir du 1^{er} mai 1953, s'approvisionner effectivement auprès des usines qui, de par leur situation géographique, leur organisation et leur politique de prix étaient à même de fournir aux conditions les plus favorables les produits dont ces utilisateurs avaient besoin. Plus aucune barrière douanière, aucune restriction au commerce, aucun obstacle dérivé des systèmes de changes ou de taxation ne s'opposent à ce que de multiples consommateurs de produits sidérurgiques s'adressent aux fournisseurs économiquement les plus avantageux pour eux. Inversement, les différents fournisseurs se trouvent en concurrence effective les uns avec les autres, ne peuvent plus profiter du cloisonnement artificiel du marché et doivent soit réduire leurs prix de vente à un juste niveau, soit perdre des clients. Ils trouvent une compensation précieuse dans le fait que l'élargissement du marché pour les produits sidérurgiques leur donne une stabilité beaucoup plus grande et leur permet, s'ils arrivent à comprimer leurs prix de revient, à vendre des quantités bien plus importantes d'acier, ce qui leur assure la possibilité de mécaniser et de moderniser leurs installations et de produire à meilleur compte encore. L'existence d'un grand marché ouvert à tous producteurs et consommateurs dans des conditions égales assure un développement harmonieux de la production et une élévation corrélative des niveaux de vie.

2. Il ne suffisait cependant pas que le marché fut ouvert, que les obstacles apparents soient éliminés. Il était indispensable aussi que des mesures fussent prises pour assurer d'une manière effective le jeu de la concurrence et la liberté du marché commun sidérurgique.

Une tâche essentielle pour la Haute Autorité – agissant de concert avec les autres institutions de la Communauté: Conseil de Ministres et Assemblée Commune, et dans le respect des dispositions du Traité assuré par la garde vigilante de la Cour de Justice – consistait à régler le fonctionnement du marché de telle manière que chaque utilisateur disposât des éléments d'appréciation nécessaires pour réaliser effectivement des choix économiques dont l'existence du marché commun doit lui assurer la possibilité. Ceci a été rendu possible par la publication des barèmes, réalisée sous le contrôle de la Haute Autorité suivant certaines règles précises, détaillées et uniformes. Des mesures réglementaires ont été prises pour assurer la publication des méthodes de cotation (problème extrêmement complexe dans le cas de l'acier) et des règles

de non-discrimination entre producteurs et consommateurs.

Afin d'assurer le respect des principes établis par le Traité pour les relations entre producteurs et consommateurs appartenant aux différents pays membres, la Haute Autorité a été amenée à prendre des mesures qui ont contribué à ordonner le marché de l'acier plus qu'il ne l'était dans chaque pays avant l'entrée en vigueur du Traité instituant la Communauté. Ces mesures, ont contribué grandement à donner à ce marché une stabilité et une régularité qu'il n'avait pas avant l'existence du Marché Commun, même dans chaque pays pris individuellement.

[...]

5. Il va sans dire que la suppression des mesures nationales de protection qui existaient dans les différents pays membres et la mise en concurrence directe de l'ensemble des producteurs sidérurgiques de la Communauté a eu comme conséquence dans certains cas, la cessation ou la transformation de l'activité d'un petit nombre d'entreprises défavorablement situées ou insuffisamment équipées et qui ne pouvaient survivre que grâce à ces mesures protectrices. La Haute Autorité, en collaboration avec les pays membres, a pris à la charge de la Communauté les dépenses liées avec le paiement d'indemnités au personnel de ces entreprises et la réadaptation de ce personnel à une activité productive, économiquement saine soit sur place dans un autre domaine, soit dans d'autres régions dans la sidérurgie même.

Les résultats de l'action de la Haute Autorité.

Pour juger du résultat des différentes mesures que nous venons de voir, il est bon de se référer à l'évolution des prix de l'acier depuis la création du marché commun.

Evolution de l'indice des prix de barème des laminés marchands dans la Communauté et aux Etats-Unis

L'on observera que quoique nous nous trouvions actuellement dans une période de «boom» sidérurgique sans précédent, les prix pratiqués librement sur les marchés de la Communauté sont remarquablement stables, plus stables que sur le grand marché des Etats-Unis. Ils ne dépassent guère dans leur ensemble le niveau qui était le leur à l'entrée en vigueur du marché commun.

Alors qu'à l'occasion de la dernière grande «pointe» sidérurgique qui a précédé l'entrée en vigueur du Traité, celle qui a eu lieu au moment de la guerre de Corée, les prix à l'exportation (qui étaient libres alors que les prix intérieurs étaient réglementés d'office par les gouvernements) ont presque triplé de juin 1950 à juin 1951. Aujourd'hui dans la Communauté, où les prix sont entièrement libres pour l'acier, les fluctuations sont minimes.

Il n'est guère douteux que cette remarquable stabilité, qui n'a jamais été observée «dans la liberté» avant l'institution du marché commun, soit due en grande partie à l'existence de ce marché. En élargissant la concurrence, en fournissant à chaque producteur un marché de 160 millions de consommateurs et à chaque consommateur un choix extrêmement large de producteurs, les fluctuations violentes du passé dues à l'exploitation de déséquilibres qui pouvaient exister dans les différents pays membres mais qui sont atténués par la masse même du nombre de producteurs et de consommateurs, ont été très fortement réduites. En maintenant stables et en réduisant même, malgré la haute conjoncture actuelle, les prix de l'acier, la Communauté a réalisé l'une de ses fonctions essentielles: l'élévation des standards de vie de la population des pays membres.

Il est remarquable que ce rôle régulateur a dû être joué dans la mesure observée sans que les échanges de produits sidérurgiques entre les pays membres aient crû d'une façon démesurée. En effet, ces échanges ne se sont accrus que de 1952 à 1955 de 164% en tonnage et ne représentent toujours que 12% de l'ensemble de la production sidérurgique des pays de la Communauté. Les déplacements de production et les substitutions de fournisseurs et de consommateurs ont été plus réduits que l'on n'aurait pu le prévoir. Ce fait, qui a eu des

conséquences salutaires du point de vue de la stabilité de l'emploi et de l'utilisation des investissements déjà réalisés, indique qu'il n'a pas été nécessaire pour que le marché commun soit effectivement réalisé et portât ses fruits, qu'un très grand nombre de marchés supplémentaires soient réalisés par dessus les frontières. Il a suffi que les conditions aient été créées pour que ces opérations puissent être invoquées, pour que les prix se stabilisent à un niveau qui correspond aux possibilités de production et de consommation de l'ensemble de la Communauté. L'on peut dire que l'influence psychologique exercée par la création du marché commun par la suppression des compartimentages ainsi que par les mesures de publication et de réglementation du marché mentionnées plus haut a eu un effet profond et salutaire et a créé l'équilibre sur le marché sidérurgique, indispensable pour le développement régulier de l'industrie et de l'économie des pays membres.

Indépendamment des mesures prises pour réaliser le marché commun et des mécanismes instaurés à cet effet, un facteur qui a contribué puissamment aux résultats observés est le contact étroit dans lequel les institutions de la Communauté et en particulier la Haute Autorité ont travaillé avec les différents secteurs intéressés à l'existence et au fonctionnement du marché commun: producteurs, utilisateurs et travailleurs des industries sidérurgiques. Cette liaison permanente, réalisée organiquement dans le sein du Comité Consultatif qui réunit les représentants de tous ces groupes, poursuivie aussi d'une façon plus souple et peut-être plus étroite dans le travail journalier des institutions de la Communauté, a une importance qui ne peut être surestimée. Dans une large mesure, les résultats obtenus jusqu'ici sont dus à l'efficacité de ce travail en commun. Il reste le gage le plus sûr du succès des nombreuses tâches en cours de réalisation ou qui restent encore à entreprendre.